MASTER TOUR FRANCE
Organisé par l'AFL

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT

Article 1 : Objet du championnat
A l'image du « classique tour », le « master tour » est un championnat se déroulant en plusieurs étapes en France, réservé aux coureurs masters (+ de 35 ans). L'originalité de ce championnat réside dans l'importance accordée à la convivialité. Mais qu'est-ce que la convivialité ?
Selon Robert (le petit !!), la convivialité représente « un moment permettant des rapports positifs entre les individus ». C'est l'occasion de nouer des liens entre les coureurs. Mais selon une définition plus anglo-saxonne, la convivialité se définit aussi comme « le goût pour les réunions joyeuses où l'on mange », on boit… et bien sûr on navigue !

Article 2 : Dates retenues
Le championnat se déroule sur 5 étapes dont les 3 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement final.
Pour l'année 2011, les dates seront :

7 et 8 mai Menton (CM)
21 et 22 mai La Forêt d'Orient (CE)
11 au 13 juin La Rochelle (CA)
11 au 14 juillet Hourtin (IN et coupe de France Master)
19 et 20 novembre Dreux (ME)

Article 3 : Classement des coureurs
Un nombre de points équivalent à sa place (1er= 1 point, 2ème = 2 points) est attribué à chaque coureur en fonction du classement définitif de chacune des régates. Les non-classés à une régate se verront attribuer un nombre de points correspondant au nombre total de participants au championnat. Le classement individuel se fait sur les 3 meilleurs résultats. Tous les participants à au moins 2 régates seront récompensés. Les cas d'égalité ne seront pas départagés. Dans le cas où l'étape n'est pas seulement une régate réservée aux masters, le classement des masters se fait par extraction finale du classement général.

Article 4 : Titres décernés
Les classements individuels suivants seront établis.

Catégories	Standard	Radial	4.7
Apprenti	X	X	X
Master	X	X	X
Grand Master	X	X	X
Great Grand Master		X	
Féminine		X	X